

09/12/2015

## **L'ICOM se positionne en faveur des exceptions au droit d'auteur dans les musées**

**Lors de la 31e session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), qui se déroule à Genève (Suisse) du 7 au 11 décembre 2015, la Directrice générale de l'ICOM Anne-Catherine Robert-Hauglustaine a fait une déclaration au nom de l'organisation.**



Elle a commenté la nouvelle "Étude sur les limitations et exceptions droit d'auteur pour les musées" de l'OMPI et a appuyé les communautés de bibliothèques et archives dans la poursuite des exceptions proposées au droit d'auteur. Elle a plaidé en faveur des exceptions au droit d'auteur dans les musées, car cela "permettrait aux musées du 21e siècle de communiquer sur leur expertise plus facilement".

Link to the working documents of the session:

[http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\\_id=35598](http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=35598)

[ICOM DG's statement in full](#)

[L'ICOM prend position en faveur des exceptions à la législation relative au droit d'auteur pour les musées](#)